1749-1770. † Jérôme Hervoët, sieur de Ponvallon, originaire de Vannes, bachelier en théologie et recteur de Pleucadeuc, pourvu par l'Ordinaire, le 10 janvier 1749, prit possession le 17. Il était supérieur des Missions françaises du diocèse, lorsqu'il mourut, à l'âge de 70 ans, et fut inhumé, dans le cimetière de Ruffiac, le 24 octobre 1770. « Assistèrent au convoi une grande affluence de peuple et personne de distinction. »

1770-1787. † François Bonno, originaire de Quily, successivement recteur de Billiers et de Pleugriffet, pourvu de Ruffiac par l'Ordinaire, le 10 novembre 1770, en prit possession le 21. Comme son prédécesseur, il fut aussi supérieur des missions françaises du diocèse. Son corps fut inhumé dans le cimetière de sa paroisse, le 19 décembre 1787.

1788-1791. Louis-Jules Coquerel du Tilois, originaire et curé de Saint-Pierre de Vannes, pourvu par l'Ordinaire, le 4 janvier 1788, prit possession le 9. J'ignore comment il traversa la Révolution ; mais, après le Concordat, il remplit successivement les importantes fonctions du curé d'Elven et de la Cathédrale.

SAINT-AVÉ (1).

Cette grande et belle paroisse du territoire de Vannes et aux portes de la cité épiscopale fut démembrée de celle de Saint-Patern et donna, à son tour, naissance à celle de Meucon, qui passe pour n'avoir été jadis qu'une *maladrerie* de Saint-Avé. Mais sa situation, son étendue, sa réputation d'être riche et populeuse portèrent malheur à son titulaire, en appelant sur elle les regards du chapitre de la cathédrale, réduit, comme il a déjà été dit, à une pauvreté telle que les chanoines désertaient leur église. Pour les retenir à Vannes et soutenir l'office divin à la cathédrale, il fallut prendre des mesures destinées à augmenter les revenus insuffisants de la mense capitulaire. Un des moyens les plus simples pour obtenir ce but était d'annexer quelques bonnes paroisses à cette mense. On jeta les yeux sur celle de Saint-Avé, dont le recteur n'eut

(1) Formes anciennes : *Senteve,* 1338 (Chap. de Vannes). — *Sainteve,* 1397 (duché de Rohan-Chabot). — *Saint-Eve,* 1399 (ibid.). — *Saincteve*, 1541 (cour de Largouet-sous-Vannes). — Il y a deux bourgs de Saint-Avé : le Bourg-d'en-Haut, dit aussi *Bourg paroissial de Sainct-Eve,* et le Bourg-d'en-Bas, appelé *Bourg de Nostre-Dame-Sainct-Eve,* et *Locmaria-Sainct-Eve*, XVIe siècle (chât. de Kerleau). Comme ici rien ne rappelle ni sainte Avoie, ni la première femme, mère du genre humain, il est impossible de donner à ce nom une interprétation étymologique, à moins d'y voir la nouvelle Eve, appellation symbolique de la sainte Vierge, titulaire de la chapelle du Bourg-d'en-Bas.

plus qu'une portion congrue pour lui tenir lieu des dîmes perçues par le chapitre. Tout cela se passait au commencement du XIVe siècle. A cette époque, pour obéir aux prescriptions canoniques et civiles, le chapitre de Vannes, comme les autres, dut s'imposer une nouvelle charge par l'attribution d'une de ses prébendes canoniales au régent ou précepteur, qui devait *enseigner* gratuitement *la jeunesse de Vennes en la langue latine*. Mais les revenus de cette prébende ne pouvaient fournir au précepteur un traitement suffisant ; il fallait un supplément. On le trouva encore dans la paroisse de Saint-Avé, qui fut alors annexée à la prébende préceptoriale. Néanmoins, ce régent ne devant point être nécessairement un chanoine, il fut réglé que le chapitre jouirait des revenus de cette prébende et de Saint-Avé, et lui fournirait un traitement fixe de 200 livres monnaie par an. D'autre part, des difficultés s'étant sans doute élevées entre le chapitre et le vicaire perpétuel de Saint-Avé sur la valeur de la portion congrue de ce dernier, des commissaires apostoliques, nommés en 1334 par le Pape Jean XXII, tranchèrent la question, en 1339, et déclarèrent que ce vicaire percevrait tous les fruits de son bénéfice et fournirait par an 60 perrées de seigle au chapitre.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la fondation du collège de Vannes, sur la fin du XVIe siècle. En érigeant ce collège Saint-Yves, par ordonnance du 9 décembre 1579, l'évêque Louis de la Haye lui unit la paroisse de Saint-Avé, que le recteur André Mahéas venait, à cet effet, de résigner entre ses mains. Cet établissement étant considéré comme ecclésiastique et passant pour appartenir au chapitre, afin de justifier les annexions de bénéfices qui pourraient lui être faites, les chanoines donnèrent leur adhésion à cet acte épiscopal, moyennant la réserve d'une pension annuelle de 18 livres sur les revenus de cette paroisse, en signe de leur ancienne possession. En conséquence, les administrateurs de ce nouveau collège recevaient le droit de percevoir les dîmes de la paroisse, levées à la 33e gerbe, et de présenter le vicaire perpétuel auquel ils devaient payer, en deux termes, une pension annuelle ou portion congrue de 70 livres monnaie de Bretagne. Ce droit de patronage ne fut pas longtemps exercé par l'établissement ; mais le recteur, pourvu suivant les règles de l'alternative, demeura portionnaire jusqu'au 14 avril 1769, date à laquelle il déclara opter pour la pension de 500 livres et abandonner au collège toutes les dîmes et même les novales de son bénéfice.

L'église paroissiale, située au Bourg-d'en-Haut, était placée sous le double vocable des saints Gervais et Protais, martyrs. Elle a été détruite au commencement de notre siècle, mais non en totalité, car le nouvel édifice conserve les deux transsepts de l'ancienne construction. Le transsept nord ou du côté de l'épître formait, dès 1681, la chapelle prohibitive des seigneurs de Beauregard, qui y avaient leur enfeu. Dans celui du midi ou du côté de l'évangile, se trouvait la chapelle, prohibitive aussi, des seigneurs de Lesnevé.

Sur le territoire de Saint-Avé, que se partageaient les sept frairies du bourg, de Saint-Michel, de Tréalvé, de Lesnevé, de Kervaine, du Coetdigo-Kerilis, de Lissauce, s'élevaient les chapelles suivantes :

1° Celle de Notre-Dame-du-Loc, au Bourg-d'en-Bas et sur le bord du grand chemin. L'édifice actuel, qui en a remplacé un autre, a été commencé, peu d'années avant 1475, sous le rectorat et par les ordres d'Olivier de Peillac, et terminé, en 1494, sous le rectorat d'André de Coetlagat, comme on peut le lire encore sur les sablières. Celle qui se trouve au nord du chœur porte, en effet, cette inscription en lettres gothiques : M ·:· EST^s (*mestre*) § O : DE PEILLAC CHANOYNE DE GUERĀDE t (*et*) : RECT^s DE S^t AVE FIST F. (*faire*), et au sud :: CESTE :· § OUVRE LAN : MILL § CCCC : § LX : § XV : — Une autre inscription, en lettres semblables, se voit sur la sablière au nord de la nef ; elle est ainsi conçue : OU LOYAL TEMPS DE MASTRE : OLIVIER : DE PEILAC CHANO^e (*de*) GUERANDE ET MAISTRE ANDRE DE COETLAGAT RECT^s DE SAĪT AVE FIT ACHEVER CESTE CHAP^le EN LĀ : MIL : CCCC -:- IIII^xx -:- ET XIIIJ. — Au haut de cette nef, un calvaire en bois, dont les remarquables sculptures attirent l'attention, porte aussi sur les bras de la croix et du côté du chœur, cette inscription gothique : MESTRE ANDRE : DE : COETLAGAT : RECTEUR DE S^t : AVE : FIST : FAIRE : CESTE : EUPVRE : LĀ : MIL : V^c :, qui place à l'an 1500 la date de ce beau travail (1). Il est difficile de fixer le titre sous lequel Notre-Dame a été honorée dans cette chapelle. Cependant la tradition locale nous apprend que la fête de la Nativité, le 8 septembre, y donnait jadis lieu à une assemblée très considérable.

2° La chapelle frairienne de Saint-Michel, qui existe encore, se trouve isolée sur une hauteur, comme c'est l'habitude pour les édifices placés sous le vocable de cet archange. Des inscriptions gothiques sur les sablières indiquent qu'elle fut reconstruite, en 1524, sous le rectorat de Pierre Chohan, chanoine de Vannes, et que la charpente ne fut posée qu'au mois de mars 1525 (n. st.).

3° Au village du Coetdigo-Kerilis, il y eut jadis une autre chapelle frairienne, dont le vocable reste inconnu. C'est à peine si la tradition en a gardé un vague souvenir ; mais ce nom de *Kerilis*, village ou place de la chapelle, suffirait à lui seul pour permettre d'en affirmer l'existence.

4° Celle de Lesnevé, également à vocable ignoré, ne laisse aucune trace, en dehors de la tradition, que dans le nom significatif de *Parc er Chapél* conservé par une parcelle de terre de cette localité. Il reste à se demander si elle était frairienne, ou si, plutôt, elle n'était point chapelle domestique du manoir de Lesnevé.

---

(1) M. Rosenzweig : *Statistique archéologique de l'arrondissement de Vannes*. On peut voir, dans cet ouvrage, une description, aussi exacte que complète, de cette chapelle et de celle de Saint-Michel ci-dessous.

5° La chapelle domestique du château de Beauregard se trouve mentionnée aux dates de 1681 et 1783.

6° Celles de Rulliac (1690) et de Lesvellec (1) étaient aussi des chapelles domestiques des manoirs de ces noms. Comme pour la précédente, on ignore les vocables sous lesquels elles étaient placées.

7° Il en est autrement des chapelles particulières de Sainte-Anne, au château de Kerozet, et de Saint-Isidore, à celui de Trébrat. La première existe toujours et l'on voit encore les ruines de la seconde.

8° Il y avait enfin la chapelle monastique du prieuré de Saint-Thibaud, dont il va être question.

Malgré son ancienneté, sa vaste étendue, sa richesse et sa nombreuse population, cette paroisse, contrairement à ce que l'on en devrait penser, ne renfermait que deux bénéfices secondaires, à moins que tous n'aient point laissé de traces parvenues jusqu'à nous.

C'était d'abord le petit prieuré de Saint-Thibaud, dont une partie des maisons et de la chapelle se voit encore sur une hauteur, entre le bourg de Saint-Avé et la ville de Vannes. La pauvreté de cet établissement monastique, qui relevait des chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, auprès de Josselin, le fit annexer, à une date inconnue mais bien postérieure à l'extinction de la conventualité dans ce lieu, au prieuré de Saint-Symphorien, à Vannes et membre de la même abbaye. L'histoire de ce bénéfice trouvera sa place dans une autre partie de ce travail.

C'était ensuite la chapellenie de Saint-François, fondée par les seigneurs de Lesnevé, qui en avaient réservé à leurs successeurs le droit de présentation et laissé à l'Ordinaire celui de la collation. Les charges, qui était primitivement de trois messes par semaine, furent, avant 1740, réduites par l'évêque à deux par mois et célébrées, dans l'église paroissiale, à l'autel de la chapelle prohibitive de Lesnevé. Sa dotation se composait, à l'ouest du Bourg-d'en-Haut, d'une maison, avec un jardin à son couchant et un pré de l'autre côté du chemin. Il y avait encore un titulaire en 1790.

Il n'y a point à revenir ici sur les chapellenies de la Trinité, de la Sainte-Croix, de dame François Goret, dont une ordonnance épiscopale du 31 juillet 1783 transféra le service, de la chapelle domestique du manoir de Kerleau, en Elven, dans celle du château de Beauregard, en Saint-Avé. On peut voir ce qui les concerne, dans la notice sur la paroisse d'Elven.

Avant de terminer, je veux ajouter, à l'honneur de cette paroisse, qu'un de ses prêtres eut la satisfaction, le vendredi, 7 avril 1419, de célébrer, à la cathédrale de Vannes, la messe des obsèques de Saint-

---

(1) Forme ancienne : *Lesaelec*, 1399 (duché de Rohan-Chabot). La langue bretonne a conservé cette forme dans le nom de *Lezellec* qu'elle donne encore à cette localité.

Vincent-Ferrier. Yves Dano était son nom et il se trouvait à faire partie des officiers du bas-chœur de Saint-Pierre. Quand, à l'âge de 56 ans, il fut appelé à déposer, le 7 avril 1453 (n. st.), à l'enquête pour la canonisation, « il attribua à l'invocation de ce Saint d'avoir été guéri d'une infirmité qu'il avait aux jambes, et qui l'empêchait de sortir de sa chambre (1). » Cette enquête nous apprend que plusieurs autres paroissiens de Saint-Avé furent miraculeusement guéris par saint Vincent.

Recteurs de Saint-Avé.

1330. † Eudes Benoist. Sur une sablière de la chapelle du Bourg-d'en-Bas, on voit un écusson *d'hermines à 3 chevrons chargés de besants sans nombre* (Benoist). Sont-ce les armes de cet ancien recteur qu'on a voulu représenter, ou celles d'un membre de sa famille, contemporaine de la construction de cet édifice ?

1330-1334. R. Guillaume Méllant, pourvu par l'évêque Jean Le Parisi, résigna, en 1334, pour devenir vicaire perpétuel d'une paroisse dont je n'ai pas le nom. On profita de cette vacance ou de celle qui se produisit à la mort de Benoist, pour annexer la paroisse de Saint-Avé au chapitre de Vannes. On dit cependant que Benoist aurait été le dernier recteur, remplacé par un vicaire perpétuel présenté par le chapitre.

1334-1339. Jean Bordoul, chanoine de Vannes, pourvu par l'évêque, le vendredi après le 14 janvier 1334 (n. st.). La lettre de collation mentionne la dispense qui permet à ce recteur de conserver sa prébende canoniale. Ce fut avec lui que les commissaires députés par le Pape Jean XXII réglèrent la question des revenus rectoriaux à percevoir intégralement par lui, moyennant qu'il fournirait chaque année au chapitre une rente de 60 perrées de seigle. Ses successeurs immédiats sont inconnus pour une période d'une quarantaine d'années.

1372. R. Henri de Kerédoret résigna, en 1372 ou 1373, pour devenir recteur de Noyal-Muzillac.

1388-1411. Olivier Vitré, prêtre au moins dès la première de ces dates, était déjà titulaire de Saint-Avé depuis quelques années.

1417. Geoffroy Conan, sur lequel on n'a aucun renseignement.

1417-1432. Guillaume Moréac, licencié *in utroque jure* et archidiacre de je ne sais quel diocèse. Pour avoir refusé,

(1) *Vie de Saint Vincent Ferrier*, par l'abbé Mouillard, p. 256.

depuis son arrivée ici, de payer au chapitre la pension annuelle de 60 perrées de seigle, il fut excommunié par l'évêque. Le Saint-Siège, auquel il en avait appelé, maintint la sentence épiscopale, le 21 août 1431. A la date du 2 mai de l'année suivante, l'évêque le dit toujours sous le poids de l'excommunication et qu'il devait être évité, *vitandus*. On ignore quand et comment se termina cette grosse et scandaleuse affaire. Après lui, la liste des titulaires de ce bénéfice offre une nouvelle lacune d'environ quarante ans.

1475-1488. R. Olivier de Péillac, chanoine de la collégiale de Guérande, dans le diocèse de Nantes, fit commencer la reconstruction de la chapelle du Bourg-d'en-Bas.

1488-1504. † André de Coëtlagat, du manoir de ce nom, en Saint-Patern, fit achever la chapelle de Notre-Dame du Loc et la dota du beau calvaire en bois qu'elle renferme encore, au haut de la nef.

1504..... Jean du Magouéro, recteur de Séné et de Guéhenno, dut resigner avant son décès arrivé en 1534.

1524-1536. † Pierre Chohan, de famille noble, chanoine de Vannes et recteur aussi de Plescop, fit rebâtir la chapelle de Saint-Michel, mourut à Vannes, le 24 mars 1536 (n. st.), et fut inhumé dans la cathédrale, vis-à-vis de la grande porte du chœur.

1544-1566. † Guy du Gauric, également chanoine de Vannes et recteur de Plœmel, décéda, le 12 août 1566, et fut inhumé, à la cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Catherine.

1566-1567. R. François Bocher donna, le 10 septembre 1567, procuration pour résigner entre les mains de l'Ordinaire.

1568-1571. † Guy du Couédor, clerc du diocèse, pourvu par l'évêque, le 2 mai 1568, prit possession le 9 du même mois, et mourut en décembre 1571.

1572-1577. Maurice Kerjoan, prêtre, qui venait, quelques années auparavant, de résigner ses prétentions sur Guéhenno, pourvu de Saint-Avé, en 1572, réussit à débouter son compétiteur Jean Le Marouil.

1579. R. André Mahéas, prêtre du diocèse, résigna, en 1579, entre les mains de l'évêque, pour favoriser l'annexion de sa paroisse au collège Saint-Yves de Vannes, érigé, en cette même année, par ledit évêque. Il vivait encore au commencement de 1593.

1597-1606. Sylvestre Le Delaizir, prêtre à Saint-Avé dès 1572 et vicaire perpétuel d'Arzon en 1579.

1609-1628. Jean Joannel vit, en 1616, le prêtre François Nicol lui disputer sans succès la possession de sa paroisse.

...1629... Gilles du Maz, originaire de Rieux, devint plus tard recteur de Saint-Vincent-sur-Oust.

1636-1641. François Le Blanc sur lequel on ne possède aucun renseignement.

1642-1653. Olivier Uzel, qui ne dut pas mourir à Saint-Avé.

1653-1670. R. Sébastien Thomazo. Par acte authentique du 29 février 1664, il déclara son intention d'être enterré, chez les Carmes du Bondon, dans l'habit du Tiers-Ordre et avec assistance des confrères de cet Ordre. Il fit de nombreuses fondations dans ce couvent, auquel il assura un capital de 3000 livres rapportant un revenu annuel de 150 livres. Il mourut l'année même de sa résignation.

1670-1712. † Jean Allioux, pourvu par l'évêque, en 1670, fournit un rectorat de 42 ans environ, et mourut au mois d'août 1712.

1712-1726. † Laurent Deshogues, prêtre du diocèse de Cornouaille, pourvu par l'Ordinaire, le 27 août 1712, prit possession le 2 septembre. L'année suivante, il fit don d'une somme de 1,000 livres à l'hôpital de Vannes. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Avé, le 10 avril 1726.

1726-1741. † Jacques Moysan, originaire de Bignan et prieur de Saint-Nicolas, à l'hôpital de Vannes, pourvu par l'évêque, le 13 avril 1726, prit possession le 16. Décédé, le 23 novembre 1741, il fut enterré, le lendemain, dans le cimetière de sa paroisse.

1742. R. Mathurin Talhouët, prêtre à Guern, sa paroisse natale, ayant été heureux au concours du 3 janvier 1742, se vit conférer ce bénéfice en Cour de Rome, le 14 février, et en prit possession le 1er avril de la même année. Le 8 juin suivant, il résigna entre les mains de l'Ordinaire, pour devenir recteur de Plaudren, où il mourut en 1758.

1742-1766. † Pierre Le Ray, originaire et prêtre de Saint-Patern, pourvu par le vicaire capitulaire, *sede vacante*, le 8 juin 1742, prit possession le 10. Décédé, à l'âge de 75 ans, le 5 juin 1766, il fut inhumé, le 6, dans le cimetière.

1766-1796. † Julien-Marie Froger, de la paroisse de Cardroc, dans le diocèse de Saint-Malo, et depuis longtemps curé de Plaudren, reçut de l'évêque ses provisions datées du 9 juin 1766 et prit possession le 15 du même mois. En 1769, il déclara opter pour

la portion congrue de 500 livres, et abandonner la totalité des dîmes au collège. Sans avoir prêté le serment prescrit par la Constitution civile du clergé, il garda la direction et l'administration de sa paroisse jusque vers le milieu de 1792. Le 9 septembre de cette année, il est détenu à la citadelle du Port-Louis, et déclare vouloir être transféré à Vannes avec les prêtres sexagénaires, comme lui en donnaient le droit ses 68 ans d'âge. En conséquence, il fut conduit à Vannes, le 19 du même mois, et renfermé à la Retraite de Vannes, d'où il fut extrait, le 15 mai 1794, pour être transporté, avec plusieurs autres, au château de Josselin. Arrivé là le lendemain, il en fut ramené à Vannes, le 15 septembre suivant. A l'âge de 72 ans, il expira, détenu au Petit-Couvent, le 14 octobre 1796. Par ordre de la municipalité et conformément aux intentions du défunt, son corps fut porté à Saint-Avé et inhumé dans le cimetière de sa paroisse.

SAINT-CARADEC-HENNEBONT.

Du doyenné des Bois et ayant son siège sur la rive droite du Blavet, cette paroisse dut son origine à la bourgade qui se forma autour du château dont elle renferme encore les ruines. Elle fut taillée dans le territoire de la vaste paroisse de Caudan, mais à une date inconnue, antérieure toutefois au milieu du XIIIe siècle. A l'époque de cette érection, Caudan avait, sans doute déjà, l'archidiacre de Vannes pour patron et gros décimateur. Il en résulta que, dès son établissement, la fille se trouva soumise aux mêmes conditions que sa mère. Il est certain, en effet, que, dès 1264, elle était régie par un vicaire perpétuel, comme Caudan qui, à la même date, reconnaissait l'archidiacre pour unique gros décimateur. Puisque, dans la suite des temps, les dîmes des deux paroisses appartinrent toujours à ce dignitaire de la cathédrale, il en résulte qu'il dut également y jouir du droit de patronage. Mais, dans le cours des siècles, il perdit, sur Caudan, l'usage de ce droit qu'il conserva toujours sur Saint-Caradec. Si, par suite de concordat, le vicaire perpétuel perçut les dîmes, levées à la 33e gerbe, il est de fait que, le 26 juin 1767, il déclara opter pour la portion congrue ou la pension annuelle de 500 livres, et abandonner toutes ces dîmes à l'archidiacre.

L'église paroissiale était et reste placée sous le vocable de Saint-Caradec, *sanctus Caradocus*, prêtre et ermite de la Grande-Bretagne, qui mourut le 13 avril 1124 (1). Il est bien vraisemblable que le bâtiment primitif était celui aux réparations duquel furent employés, vers

(1) A elle seule, cette date suffirait à montrer que l'érection de la paroisse est relativement récente.